



**Procès-verbal de l'assemblée générale des parents
de l'école Le Castelet, tenue mercredi le 16 septembre 2021
à 18h30 à la salle polyvalente de l'école**

**Ordre du
jour**

- 1- Ouverture de l'assemblée et présentation des membres élus
- 2- Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2020
- 5- Dépôt du Rapport annuel du Conseil d'établissement 2019-2020
- 6- Rôles et mandats
 - a) Conseil d'établissement
 - b) Organisme de Participation des Parents (OPP)
 - c) Représentant au comité de parents et substitut
- 7- Procédures d'élection pour le Conseil d'établissement
- 8- Élection des membres au Conseil d'établissement
- 9- Élection du représentant au comité de parents
- 10- Élection d'un substitut au comité de parents
- 11- Décision de former ou non un organisme de Participation des Parents (OPP)
- 12- Divers
- 13- Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et présentation des membres élus

Monsieur Daniel Lefrançois, directeur procède à l'ouverture de l'assemblée à 18h15. Il nous présente les membres parents du CÉ de l'année scolaire 2020-2021 en fin de mandat Madame Lyne Ménard, Monsieur Dany Brunette et en poursuite de son mandat pour 2021-2022 : Mme Maïka Bernatchez.

Il précise qu'il y a 4 postes qui sont en élection pour l'année scolaire 2021-2022 soit ceux de Monsieur Dany Brunette (président sortant), Mme Christiane St-Georges (fin de mandat), Isabelle Marion (ne désire pas reconduire) et Madame Lyne Ménard. En résumé, nous élirons 3 postes de 2 ans et 1 poste d'une année.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Mme Chantal Dagenais se propose comme secrétaire de l'assemblée. Approuvé à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout de la visite des membres de la fondation de l'école au point 12.

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout sur la proposition de Mme Lyne Ménard, appuyée par Mme Audray Lafrenière.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2020

Il est proposé par Mme Maïka Bernatchez appuyé par Monsieur Dany Brunette d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2020.

5. Dépôt du Rapport annuel du Conseil d'établissement 2020-2021

Monsieur Dany Brunette nous fait un résumé dudit rapport.

Il rappelle que les membres parents, siégeant sur le CÉ, doivent prendre des décisions pour l'ensemble des élèves.

Monsieur Dany Brunette informe l'assemblée que le rapport annuel est disponible pour consultation au secrétariat et à l'accueil du service de garde. Celui démontre de l'implication du conseil d'établissement dans les différents dossiers abordés lors des assemblées régulières du CÉ.

6. Rôles et mandats

Monsieur Dany Brunette explique les rôles et mandats des points énumérés ci-bas.

a) Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est formé de 5 parents et 5 membres du personnel (enseignants (2), service de garde (1), soutien (1) et professionnel (1)), avec quelques variantes possibles. Elle précise les différences et l'importance apportés par le projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire. Les membres prennent des décisions concernant le budget, les règles de vie ainsi que plusieurs autres thèmes discutés par le Conseil d'établissement. La direction n'a pas le droit de vote. Les parents prennent des décisions dans l'intérêt de l'ensemble des élèves (du préscolaire à la 6^e année et TSA) et non par intérêts personnels.

b) Organisme de Participation des Parents (OPP)

L'organisme est formé de parents bénévoles qui ont la chance de participer à la mise en place des projets mis de l'avant par le Conseil d'établissement. Les parents intéressés inscrivent leur nom sur une liste. Ils agissent sur des dossiers particuliers qui demandent de l'aide. Ici, à l'école Le Castelet, on a la chance d'avoir la fondation qui œuvre dans ce sens en pilotant plusieurs dossiers.

c) Représentant au comité de parents et substitut

Les rencontres du comité de parents se font à la CSA une fois par mois et 1 membre parent du Conseil d'établissement peut être représentant. Seuls les représentant au comité de parents pourront se présenter à l'élection du Conseil d'administration du Centre de Service Scolaires.

7. Procédures d'élection pour le Conseil d'établissement

Monsieur Daniel Lefrançois nous explique les procédures d'élections :

- 1 Présentation des membres intéressés pour les postes disponibles;
- 2 S'il y a plus de 4 personnes qui se présentent, il y aura un vote;
- 3 Monsieur Daniel Lefrançois, directeur, devient alors président des élections.

8. Élection des membres au Conseil d'établissement

Nous procédons à la mise en candidature des parents désirant siéger au Conseil d'établissement. Il y a trois postes à combler pour un mandat de deux ans et un poste d'une année.

Nous avons trois parents qui se proposent :

Madame Catherine Perrier
Madame Lyne Ménard
Monsieur Dany Brunette

Ils sont élus par acclamation sur les postes à mandat de deux ans.

Madame Claudia Jean-Louis

Elle est élue par acclamation sur le poste à mandat d'un an.

Nous remercions tous les parents pour leur implication.

9. Élection du représentant au comité de parents

Madame Maïka Bernatchez propose Monsieur Dany Brunette.

Il est élu représentant au comité de parents.

10. Élection d'un substitut au comité de parents

Madame Maïka Bernatchez est élue représentante substitut au comité de parents.

11. Décision de former ou non un Organisme de Participation des Parents (OPP)

Après discussion, il est proposé par madame Christina St-Georges de ne pas former d'organisme de participation des parents. Il est proposé que la fondation poursuive ses opérations. À l'unanimité.

12. Divers

Madame Marie-Josée Leduc prend la parole. Elle félicite les membres qui sont élus.

Elle explique le rôle de la fondation. Les enseignants soumettent des demandes de financement avec explications et les membres passent au vote lors des réunions.

14 projets en 2020-2021 ont été accepté (en tout ou en partie).

Depuis l'an dernier, la fondation a décidé de mettre sur pieds des projets d'envergure (embellissement de la cour d'école notamment) lesquelles seront financées par les campagnes de financement (récurrentes : dons, Fundscrip, Colle à moi, Orthograph-o-thon/mathéma-thon).

Elle cède la parole à Louise Lamarre, trésorière de la fondation. Madame Lamarre mentionne que les chiffres sont disponibles à tous, sur demande.

Revenus pour 2020-2021 : 14 190 \$

Dépenses pour 2020-2021 : 12 750 \$

Frais fixes, comptable, frais d'inscription au Registraire des entreprises, etc.

Madame Marie-Josée Leduc mentionne que 7 postes sont disponibles sur le CA de la fondation. Une rencontre par mois.

Cynthia Morin
Jean-Louis Chapleau
Olivier Portelance
Chantal Dagenais
Audray Lafrenière
Marie-Josée Leduc
Wafa Benkhallouk

Aucun autre parent ne désire se présenter. Les 7 membres sont réélus par acclamation pour un mandat de 2 ans.

13. Levée de l'assemblée

Monsieur Lefrançois remercie les parents pour l'intérêt porté à l'école Le Castelet. La levée de l'assemblée est à 18h53.

Le secrétaire
Daniel Lefrançois